

FICHE SIGNALÉTIQUE

SG EXPANSION

SICAV

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 23/11/2022 sous la référence n° VP22163

Karim Elmag
SOGECAPITAL GESTION
55, Bd. Abdelmoumen
CASABLANCA
Tél : 05 22 43 98 10
Fax : 05 22 26 40 25

Ikhlas METTIOUI
Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **100% MASI (Moroccan All Shares Index) tel que publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **La SICAV SG EXPANSION a pour objectif de surperformer son indice de référence MASI sur la durée de placement recommandée en investissant dans des entreprises de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques confondus.**
- Stratégie d'investissement :

La SICAV investira en permanence au moins 60% de son actif, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public tout en respectant la réglementation en vigueur.

La SICAV pourra réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur.

La SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement portant sur des titres libellés en devises à l'étranger dans le respect des conditions réglementaires en vigueur.

La SICAV sera investie en :

- Actions ;
 - Certificats d'investissement et droits d'attribution ou souscription ;
 - Titres de créances négociables ;
 - Titres de créance émis ou garantis par l'Etat ;
 - Obligations privées ;
 - Titres d'OPCVM ;
 - Titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation ;
 - Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital ;
 - Dépôts à terme ;
 - Opérations de pension ;
 - Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts.
- Durée de placement recommandée : **5 ANS minimum**
 - Souscripteurs concernés : **Grand public-Personnes physiques ou morales résidentes et non résidentes**



II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01^{er} Janvier au 31 Décembre**
- Valeur liquidative d'origine : **50 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **la valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit sa détermination dans l'ensemble du réseau de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) ainsi que dans les locaux de Sogécapital Gestion. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous :**
 - **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) ou au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 10h30 le jour de calcul de la valeur liquidative.**
 - **Calcul du prix de souscription : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre d'actions en circulation) majorée de la commission de souscription ;**
 - **Calcul du prix de rachat : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre d'actions en circulation) minorée de la commission de rachat.**
- Affectation des résultats : **Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des " Intérêts courus".**

III- COMMISSIONS ET FRAIS

- **Commission de souscription maximale : Les commissions de souscription s'élèvent à 2% HT maximum des montants souscrits, dont 0,2% au minimum, incompressible acquis à la SICAV.**
- **Commission de rachat maximale : Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés, dont 0,1% au minimum, incompressible acquis à la SICAV.**
- **Cas d'exonération : Pour les souscriptions/rachats effectués par un actionnaire qui a présenté simultanément une demande de rachat/souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix de souscription/rachat est égal à la valeur liquidative.**



- Frais de gestion :

- Le taux des frais de gestion est au maximum 2% HT. Les frais de gestion devant être encourus par un OPCVM sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Sogécapital Gestion. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et sont prélevés chaque trimestre.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications :	20 000 DH (HT)
(2) Frais commissaire aux comptes :	10 000 DH (HT)
(3) Commissions AMMC	0,025% (HT)
(4) Commission Maroclear :	300 DH Tarif mensuel HT
(5) Maroclear (droit d'admission) :	Selon les conditions en vigueur
(6) Frais du Dépositaire	0,03% HT
(7) Prestations de Sogécapital Gestion	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **31/08/2022, GP22124**
- Etablissement de gestion : **SOGECAPITAL GESTION** sise à **55 BVD Abdelmoumen – Casablanca** représenté par **M. Karim EL Hnot** en sa qualité de **Directeur Général**.
- Etablissement dépositaire : **SGMB** sise à **55 BVD Abdelmoumen – Casablanca** représenté par **M. Omar Senhaji** en sa qualité de **Responsable du Département Titres**.
- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
SOCIETE GENARALE MAROCAINES DE BANQUES	Directeur d'agence ou les chargés du compte	05 22 43 88 88
SOGECAPITAL GESTION	Direction commerciale	05 22 43 98 10

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.



MAH